



Communiqué de presse

Sophia-Antipolis, 21 juin 2023 – 19h15

Regroupement des actions de MYHOTELMATCH

- **Regroupement par voie d'échange d'1 action nouvelle pour 100 actions existantes**
- **Début de l'opération de regroupement : 7 juillet 2023**
- **Prise d'effet du regroupement : 8 août 2023**

MYHOTELMATCH annonce aujourd'hui les modalités de mise en œuvre du regroupement de ses actions par **échange d'1 action nouvelle contre 100 actions existantes**, cette opération ayant été approuvée par les actionnaires de la Société réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 29 juillet 2022 sous la 11^{ème} résolution. La valeur nominale de l'action MYHOTELMATCH sera augmentée proportionnellement à la parité de regroupement et passera de 0,01 euro à 1 euro. Cette opération vise à limiter la volatilité du cours et rendre l'action MYHOTELMATCH plus attractive vis-à-vis des investisseurs professionnels en sortant du statut de *penny stock*¹.

Le regroupement d'actions débutera le 7 juillet 2023, conformément aux termes de l'avis de regroupement d'actions publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 21 juin 2023.

Les actions MYHOTELMATCH existantes (code ISIN : FR0011277391) seront radiées du marché Euronext le 7 août 2023 à la clôture de la Bourse et **seront remplacées par les actions MYHOTELMATCH nouvelles (code ISIN : FR001400IE67) le 8 août 2023**. Le code mnémorique (MHM) restera inchangé.

Cette opération est sans impact sur la valeur des titres MYHOTELMATCH détenus en portefeuille par les actionnaires, exception faite des rompus. En pratique, chaque actionnaire se verra attribuer automatiquement par son intermédiaire financier 1 action nouvelle regroupée contre 100 actions anciennes.

D'ici le 8 août 2023 :

- Les actionnaires détenant un nombre total d'actions formant un multiple exact de 100 **n'auront aucune démarche à effectuer**. Le regroupement de leurs actions en actions nouvelles sera réalisé automatiquement le 8 août 2023.
- Les actionnaires qui n'auraient pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles (soit un multiple de 100 actions anciennes) devront de leur propre initiative acheter ou vendre sur le marché des actions anciennes formant rompus, jusqu'au 7 août inclus, afin d'obtenir un multiple de 100. Passé ce délai, les actionnaires qui n'auraient pas pu obtenir un nombre d'actions multiple de 100 seront **automatiquement indemnisés de leurs rompus par leur intermédiaire financier** dans un délai de 30 jours à partir du 8 août 2023.

¹ Action de moins de 1 euro

Les actions nouvelles qui n'ont pu être attribuées individuellement et correspondant à des droits formant rompus seront vendues en Bourse par les intermédiaires financiers et les sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus des titulaires de ces droits.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-149-1 et R. 225-133 du Code de commerce, l'ensemble des BSA et des ORA² de la Société seront suspendus d'exercice du 6 juillet 2023 au 8 septembre 2023 inclus. La levée de cette suspension sera automatique à l'issue de cette période. Pour plus d'informations sur les suspensions d'exercices, l'avis publié au BALO le 21 juin 2023 est en ligne sur le site internet de MYHOTELMATCH.

Pour plus d'informations sur le regroupement, les actionnaires sont invités à consulter l'avis de regroupement d'actions publié au BALO le 21 juin 2023 et disponible sur le site de la Société.

Toutes les opérations relatives au regroupement auront lieu auprès de CIC – Centralisation et Domiciliation, 6 avenue de Provence, 75009 Paris, nommé comme mandataire pour la centralisation des opérations de regroupement.

Les actionnaires pourront également accéder à des explications complémentaires sur ce regroupement d'actions dans un document intitulé « FAQ regroupement » dans la rubrique « Investisseurs » du site de MYHOTELMATCH.

Calendrier indicatif des opérations de regroupement

Période de suspension de la faculté d'exercice ou de conversion de valeurs mobilières donnant accès au capital – Ajustement des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital	
6 juillet 2023	Ouverture de la période de suspension d'exercice ou de conversion des BSA/ORA
9 septembre 2023	Reprise de la faculté d'exercice ou de conversion de valeurs mobilières donnant accès au capital
Période d'échange des actions	
7 juillet 2023	Début des opérations d'échange
7 août 2023	Fin des opérations d'échange
Opérations de regroupement	
7 août 2023	Dernière cotation des actions anciennes de la cote d'Euronext compartiment C (code ISIN : FR0011277391)
8 août 2023	Première cotation des actions nouvelles sur Euronext compartiment C (code ISIN : FR001400IE67)
9 août 2023	Record Date
10 août 2023	Attribution des actions nouvelles
Gestion des rompus	
8 août 2023	Début de l'indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers
7 septembre 2023	Date butoir de l'indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers

Contact MYHOTELMATCH

Relation investisseurs - contact@myhotelmarch.com – 04 22 58 06 15

Relations presse - myhotelmarch@aelium.fr - 01 75 77 54 65

A propos de MYHOTELMATCH

MYHOTELMATCH est l'agence de voyage nouvelle génération, inspirée des sites de rencontre en ligne, qui transforme le tourisme de luxe en faisant en sorte que voyageurs, personnels hôteliers et propriétaires d'hôtels soient en parfaite osmose. Le Groupe possède 5 filiales opérationnelles –

² Au jour du communiqué, il reste 15 950 000 ORA et 111 384 062 BSA en circulation.

MY CONCIERGE, MY DMC, MY EVENT, MY DRIVER, MY TRAVEL - qui bénéficient de plus de 18 ans d'expérience dans les services sur-mesure avec une base installée de plus de 80 000 expériences réalisées auprès d'une clientèle VIP. En rupture avec les OTA traditionnels, MYHOTELMATCH développe une plateforme qui utilise le profilage volontaire pour offrir à chaque individu et chaque hôtel des expériences hyper-personnalisées et adaptées.

MYHOTELMATCH est cotée sur Euronext Paris – Compartiment C
ISIN : FR0011277391 – MHM – Bloomberg : MHM:FP
MYHOTELMATCH est éligible au PEA-PME

Plus d'informations sur myhotelmatch.com (Rubrique Investisseurs).